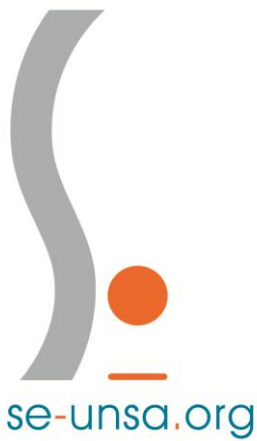


Bar le Duc, le 1er octobre 2016



Delphine LERAT
Secrétaire académique 1^{er} degré du SE-UNSA
2 ter Rue Gilles de Trèves
55 000 Bar le Duc
55@se-unsa.org - 06 07 29 25 59

à

Madame le Recteur de l'académie de Nancy - Metz
Rectorat de l'académie de Nancy-Metz
2 rue Philippe de Gueldres
CO 30 013
54 035 Nancy Cedex

Objet : Demande de recrutements de personnels sur la liste complémentaire du CRPE

Madame le Recteur,

En tant que secrétaire académique 1^{er} degré du SE-UNSA, je vous sollicite aujourd'hui au nom des quatre secrétaires départementales et du secrétaire académique de notre syndicat.

Des recrutements de contractuels dans le premier degré ont été effectués dans notre académie alors que le recrutement de collègues sur liste complémentaire était possible (ce qui avait été fait au niveau national par 5 départements).

Suite à l'intervention du SE-UNSA auprès du ministère et aux consignes données par le ministère aux recteurs, 11 académies viennent de rouvrir les listes complémentaires.

Le SE-UNSA vous demande de procéder, dans notre académie, au recrutement de personnels sur la liste complémentaire du concours pour pourvoir les supports de poste pour lesquels vous avez déjà recruté des contractuels. Pour le SE-Unsa, le statut des professeurs des écoles fixé par le décret 90-680 du 1^{er} août 1990 permet de procéder préalablement au recrutement de personnels sur la liste complémentaire du concours de recrutement de professeurs des écoles. Celui-ci prévoit dans ses articles 8 et 10 le recours à la liste complémentaire pour pourvoir aux vacances d'emploi entre deux concours.


Parce qu'elle sécurise les personnels, parce qu'elle s'adresse le plus souvent aux mêmes personnes, nous souhaitons que cette voie de recrutement soit priorisée dès à présent avant

de recourir à de nouveaux emplois contractuels. Ainsi les personnes qui en bénéficieront pourront se projeter pleinement dans leurs missions au service des élèves plutôt qu'être aussi préoccupées de leur avenir professionnel et donc matériel.

Nous souhaitons, pour les mêmes raisons, que les contractuels recrutés qui seraient présents sur la liste complémentaire du CRPE soient recrutés au titre de la liste complémentaire et non sur contrat.

Restant à votre disposition pour échanger sur ce sujet, je vous prie d'agréer Madame le Recteur, l'expression de ma plus respectueuse considération.

Au nom de :
Régis LOUYOT, secrétaire académique du SE-UNSA
Audrey DEVIN - Magali LECLAIRE
Delphine LERAT - Marie SAVOY
secrétaires départementales du SE-UNSA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Delphine LERAT', with a long horizontal stroke extending to the right.

Delphine LERAT